

AFFAIRE N° 8 .- Marché de gré à gré passé avec l'Entreprise TOMI pour des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Gabriel à la Montagne.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier un marché de gré à gré d'un montant de 3.843.400 francs que la Commune a dû passer avec l'Entreprise TOMI pour des travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Gabriel à la Montagne.

La première tranche des travaux d'un montant de francs CFA 1.700.000 sera exécutée en 1965 et est financée comme suit:

- 500.000 Frs, subvention;
 - 1.200.000 Frs CFA, participation communale du crédit corres-
- pondant inscrit à l'article du budget primitif 1965.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Il s'agit d'une réparation extrêmement urgente et il faut qu'elle soit faite rapidement pour que nous puissions conserver cette église de la Montagne qui est un bien communal.

Approuvé,

St. Denis, le 22
Décembre 1965.

Pl le Préfet,
Secrétaire Général,

Signé: J. Chuchard.